

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
12 février 2025

DATE DE CONVOCATION
06 février 2025

DATE D'AFFICHAGE
14 février 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	19
PROCURATION(S)	12
VOTANTS	31

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FEVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, AÏT BABA, COPLO, NDIAYE. Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GHOUL, MARC, LECERF, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Étaient absents : MM. GODEFROY, THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à Mme DUVALLET, M. GHOUL à M. AVOLLÉ, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, M. MARC à M. COQUELET, M. LECERF à Mme ALTUNTAS, M. GRESSENT à Mme ROUSSELIN, Mme TERNISIEN à M. BALUT, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. JAMET.

M. Christian AVOLLÉ

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, BELLENGER, ZAPPIA.

Délibération N°05

LUDOTHEQUE DE VAL-DE-REUIL - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA SEMAINE DES 4 JEUDIS»

M. Benoît Balut expose au Conseil municipal,

Par convention triennale de partenariat signée pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2025, la Ville s'est engagée à :

- Mettre à la disposition de l'association « La semaine des 4 jeudis » (Ls4j) un local de 132 m², situé 136 rue Grande 27100 Val-de-Reuil et faisant fonction de ludothèque depuis le début de l'année 2020. Les modalités de ce prêt gratuit sont définies dans un contrat distinct de mise à disposition de locaux, loués par la commune au bailleur social 3F Normandie ;
- Verser à l'association Ls4j une **subvention annuelle** d'un montant de **25.000,00 €**.

Conformément à l'article 3 de cette convention d'objectifs et de moyens 2023-2025, la subvention annuelle, dite de fonctionnement, doit être votée chaque année au regard du bilan de l'année précédente. Son versement est

Accusé de réception en préfecture
027-212707014-20250212-D-25-02-05-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

effectué en deux fois : un acompte de 10.000,00 € lors du premier trimestre de l'année et le solde de 15.000,00 € au dernier trimestre.

Sur la base de ces éléments et au regard des rapports annuels d'évaluation ainsi que de la mise en perspective des projets d'opérations, **le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

A l'unanimité

- **ATTRIBUE** à l'association « La semaine des 4 jeudis » une subvention de 25.000,00 € dont le versement sera effectué selon les modalités prévues conformément à la convention triennale signée avec la Ville pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2025 ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 au compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

